

La chambre d'agriculture et l'agriculture biologique

National, régional et départemental : à tous les échelons, les chambres d'agriculture sont organisées pour accompagner les producteurs dans leurs projets bio. En effet, élus et techniciens sont pleinement mobilisés sur le sujet.

Au niveau national, l'agriculture biologique est reconnue au sein du réseau des chambres d'agriculture comme un domaine d'activité stratégique. L'ambition est de développer une agriculture bio rentable et créatrice d'emploi, en soutenant la performance des exploitations en AB, en accompagnant le développement des filières bio, en influençant les décisions tant nationales, régionales que départementales en tenant compte des spécificités de la bio, en promouvant la recherche et développement dans les chambres et en faisant du transfert de pratiques entre bio et conventionnels.

En région Nouvelle-Aquitaine, les chambres d'agriculture sont partenaires du Pacte bio, signé par Interbio Nouvelle-Aquitaine, Bio Nouvelle-Aquitaine, la Coopération agricole, la Région, l'État et les Agences de l'eau, qui donnent des objectifs pluriannuels en matière de développement de l'agriculture biologique, d'approvisionnement local, d'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Ce texte-cadre permet de travailler autour d'objectifs communs : atteindre à l'horizon 2022, 11 % de la SAU en bio (surfaces certifiées AB ou en conversion) et 15 % d'exploitations en bio. Ce Pacte bio a également permis l'harmonisation des conditions de soutien aux agriculteurs (CAB, MAB et crédit d'impôt, accompagnement individuel pour du conseil conversion ou technique), ainsi que la publication d'appels à projets communs pour les structures de développement. Sur le terrain pas moins de 60 conseillers du réseau chambre accompagnent les producteurs dans leurs activités bio.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, grâce à ce Pacte bio, 58 prédiagnostics à la conversion ont pu être réalisés par les deux conseillères à la conversion. Ces prédiagnostics sont intégralement pris en charge par la Région et directement payés à la chambre d'agriculture. Ce montage permet aux porteurs de projet ou agriculteurs désirant en savoir plus sur le cahier des charges bio, la procédure conversion, les débouchés bio, les aides à l'agriculture biologique, d'avoir ces informations sans faire l'avance de financement pour ces rencontres.

Des conseillers spécialisés

Les conseillers spécialisés des différentes filières ont également réalisé 31 accompagnements techniques avec deux visites terrain. Les domaines concernés sont aussi variés que le contrôle de performance bovin, ovin, l'accompagnement à la mise en place d'atelier caprin, l'appui à la gestion de cultures.



Les chambres d'agriculture accompagnent le développement de l'agriculture biologique. À tous les échelons, elles sont organisées pour vous accompagner dans vos projets.

Autant de domaines où l'intervention d'un conseiller extérieur à l'exploitation permet de prendre du recul, notamment pour les agriculteurs s'installant sur un projet bio ou ayant engagé une conversion d'un atelier ce qui génère généralement beaucoup de questions et d'adaptation de système. La Région finance directement la chambre d'agriculture à hauteur de 600 € afin de prendre en charge la totalité ou partie (déduction sur la facture) de ces accompagnements. Pour bénéficier de cette prise en charge, les agriculteurs doivent être engagés en bio et peuvent être soit en conversion soit avoir fini leur période de conversion. En complément de ces accompagnements de projets, les producteurs peuvent également participer aux nombreuses formations et rencontres techniques à retrouver sur le site de la chambre d'agriculture ou dans la Newsletter@B.

La chambre d'agriculture, en dehors de ces

prises en charge régionales, accompagne également les producteurs par la veille réglementaire (cahier des charges) et administrative (aides bio). En 2021, les conseillers chambre des Pyrénées-Atlantiques ont réalisé 94 dossiers PAC d'agriculteurs engagés en AB et les conseillers d'entreprise ont accompagné 18 installations aidées bio. Les agriculteurs peuvent également solliciter les services de la chambre pour le montage de dossier PCAE dans le cadre de leurs investissements sur l'exploitation ou pour la certification HVE de celle-ci, qui est cumulable avec la certification bio.

Échanges entre producteurs

La chambre d'agriculture participe également à divers travaux de références en agriculture biologique, notamment en suivant trois fermes bovin lait et une ferme ovin lait dans le cadre des fermes de références de l'Institut de l'élevage. Le concours méteil bio, qui a maintenant lieu depuis 5 ans, permettra aussi avec une synthèse pluriannuelle de sortir des données locales sur les facteurs de réussite des méteils grain qui ont un intérêt fort tant en termes de rotation qu'en termes d'équilibre de ration à moindre coût.

En grandes cultures et en viticulture, différentes expérimentations sont suivies portant sur les pratiques de désherbage ou l'efficacité des traitements et en viticulture un travail

sur les coûts de production bio en Irouléguy a été réalisé en partenariat avec le Syndicat des vins d'Irouléguy.

Afin de faciliter les échanges entre producteurs bio, la chambre d'agriculture a créé l'association Bio Réseau 64, ouvert à tous, qui permet de mettre en contact novices et expérimentés de la bio, pour faciliter le transfert de savoirs techniques, partager les problématiques rencontrées et chercher des solutions collectivement et ainsi bénéficier d'échanges privilégiés. L'assemblée générale de l'association aura lieu le 1^{er} avril prochain avec une présentation des évolutions de la PAC 2023 et l'incidence sur les exploitations bio.

L'objectif de la chambre d'agriculture est d'accompagner au mieux les producteurs dans leurs projets à tout moment de leur carrière, de l'installation à la transmission de l'exploitation, tant administrativement que techniquement. La Région et les partenaires financiers du Pacte Bio permettent de faciliter l'accès à ces accompagnements. Donc n'hésitez pas à solliciter les services de la chambre d'agriculture via votre référente bio (Ludivine Mignot 06 24 44 00 27) qui vous orientera dans les différents services selon vos besoins.



Ludivine Mignot, conseillère bio
Chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques